

DÉLIBÉRATION n° 2024/024

L'an deux mille vingt-quatre et le 23 janvier 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 17 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Joël MANO, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Cindy SIBE à Bernard PLANO, Pascal AUDIC à Robert MONZANI, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Ingrid ROUZAUD à Pierre DUMAINE, Maurine FOSSAT à Jean-Marie DA BENTA, Philippe LACOSTE à Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES à Stéphanie NOGUES, Rony BARTHE à Nicolas TOURON et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Isabelle ORTE, Patrice ABADIE et Frédéric SIBOUT.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Développement et Cadre de Vie - Identification des Zones d'Accélération pour le développement des Energies Renouvelables (ZAER ou ZAEnR) - Nouvelles cartographies

L'Etat a fait une demande auprès de tout le territoire national d'identification des Zones d'Accélération pour le développement des Energies Renouvelables (ZAER ou ZAEnR).

Nous avons à cet effet délibéré lors du dernier conseil en présentant une cartographie matérialisant les zones à exclure car non propices à recevoir des projets d'énergies renouvelables.

Depuis, les services de l'Etat ont émis des préconisations différentes, ce qui nous amène à délibérer de nouveau pour présenter les cartographies reprises ci-après, étant entendu que la consultation du public a été assurée via le site internet de la commune et par affichage en mairie du 12/01/2024 au 23/01/2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

DECIDE

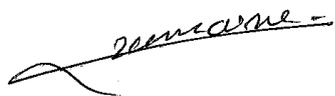
- De valider les cartographies proposées

AUTORISE

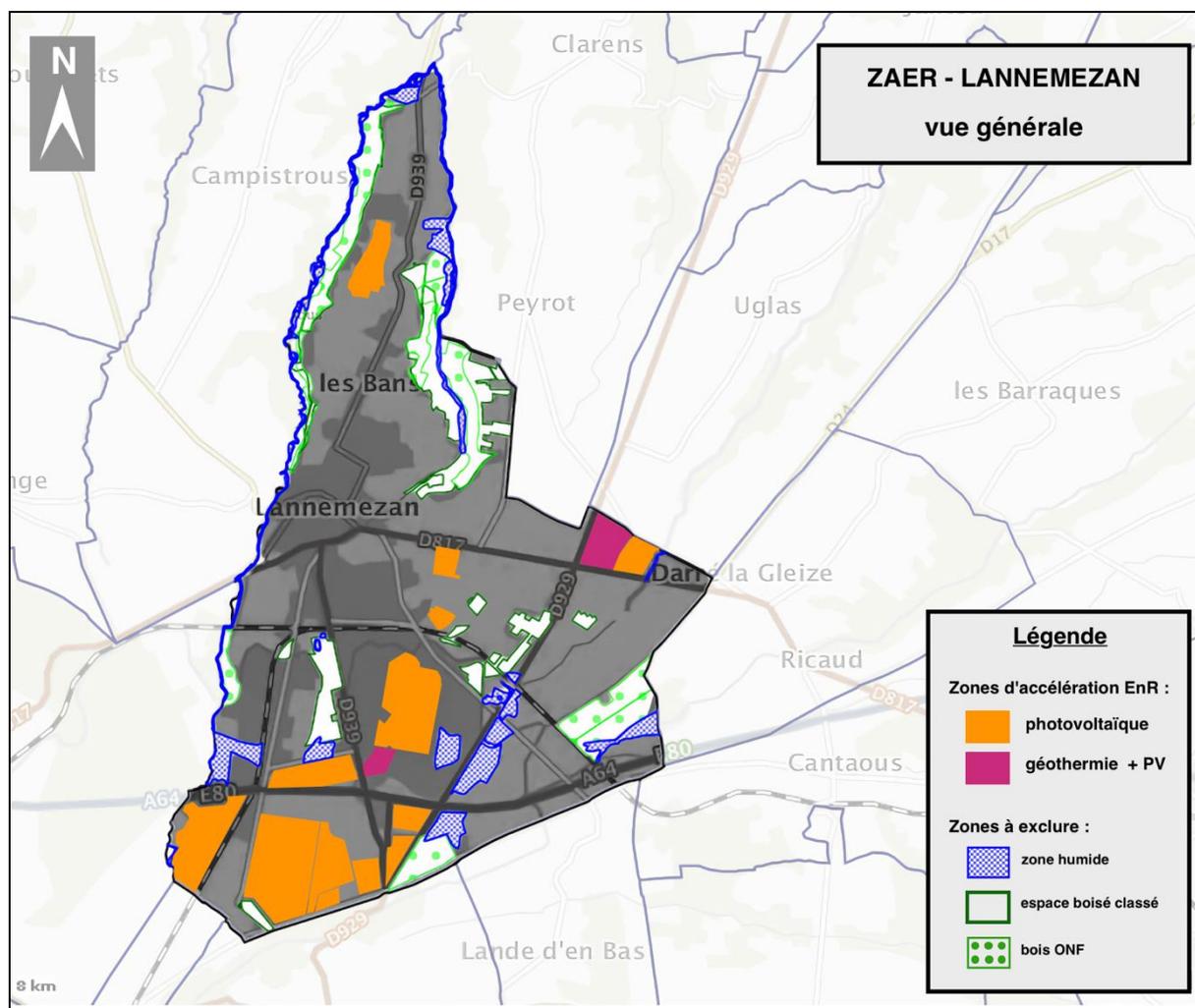
- Monsieur le Maire à transmettre les informations nécessaires à la CCPL et à la Préfecture

Le secrétaire

Pour copie conforme,
Le Maire



Affiché le 25 janvier 2024

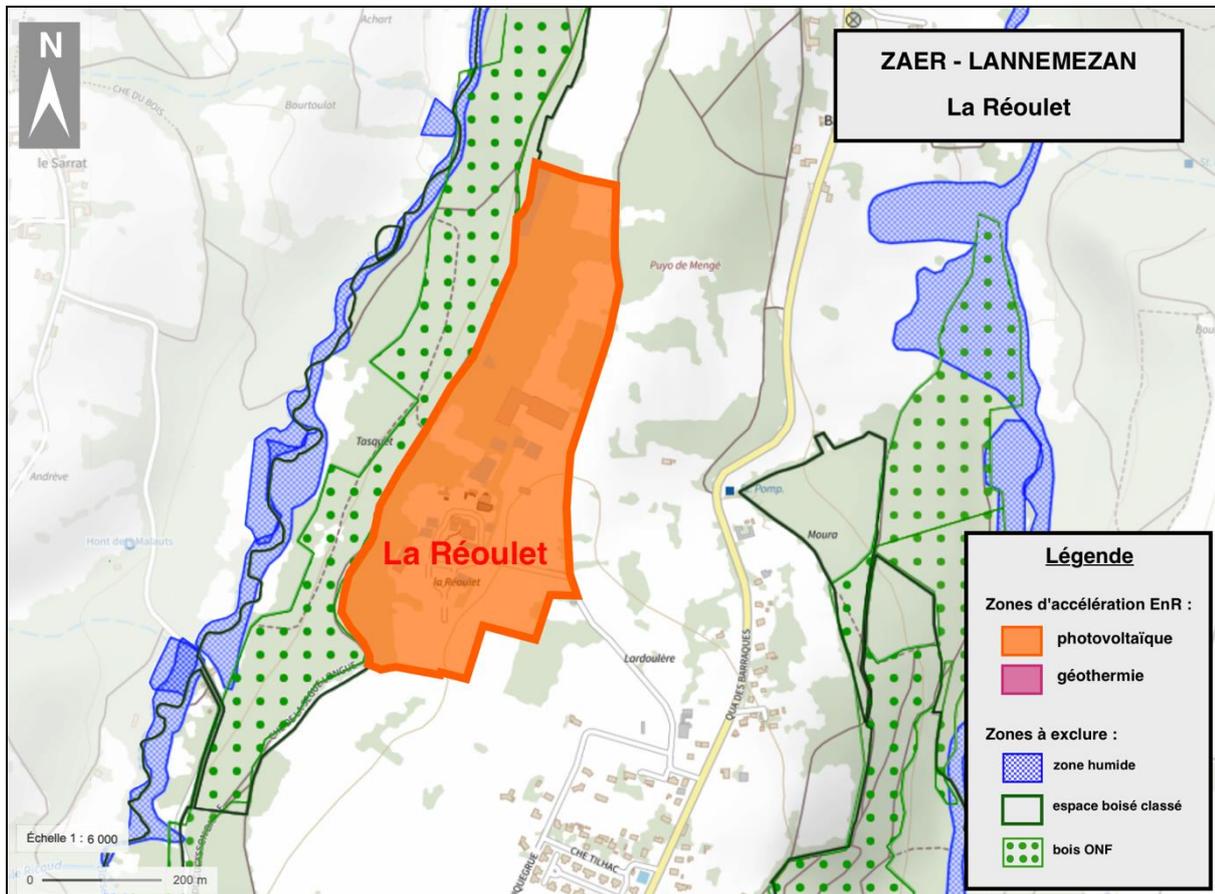


Les zones d'accélération des énergies renouvelables sont définies :

☞ pour une production d'énergie photovoltaïque au sol ou photovoltaïque diffuse sur toitures et ombrières

☞ pour une production d'énergie géothermique et d'énergie photovoltaïque

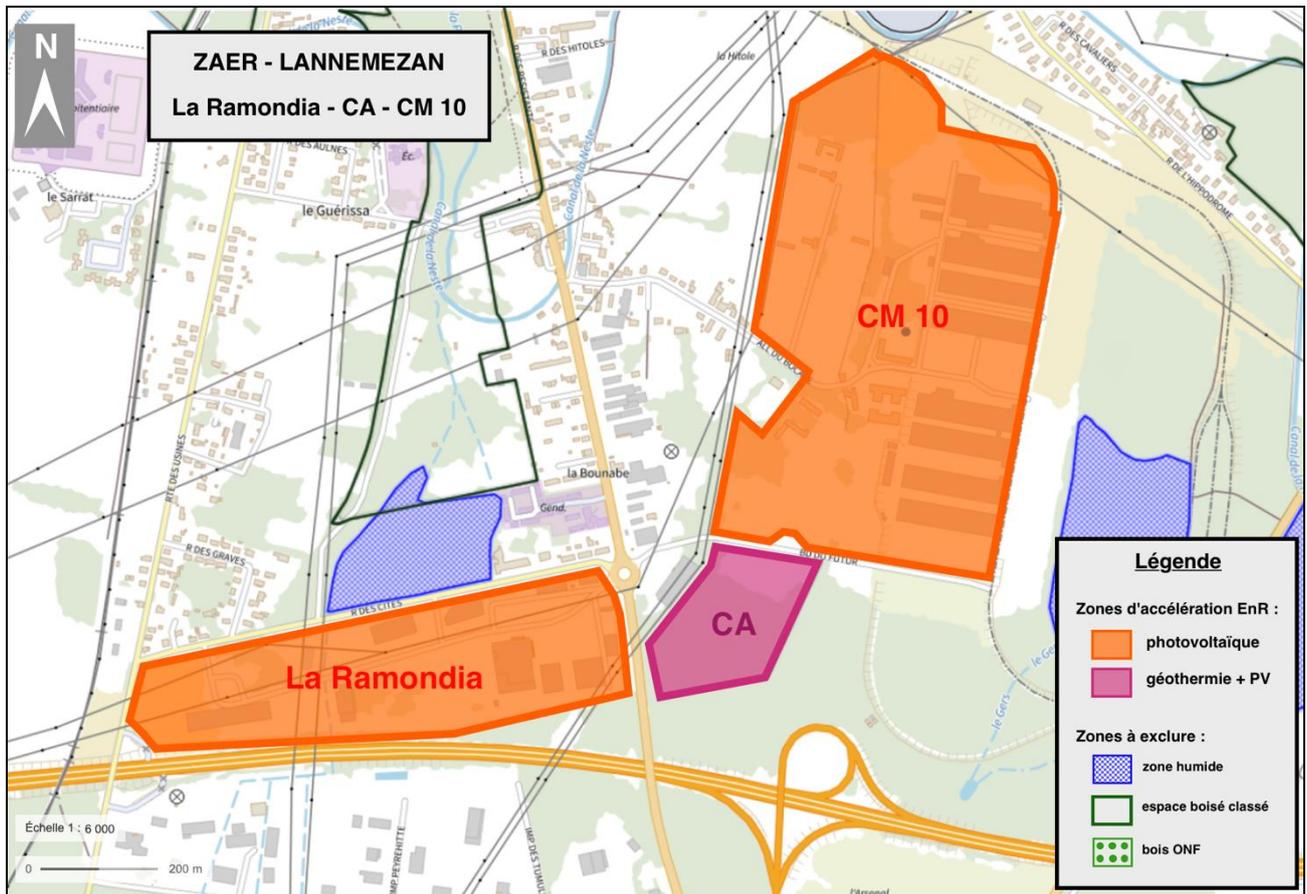
Accusé de réception en préfecture
065-216502583-20240125-2024-024-DE
Date de télétransmission : 25/01/2024
Date de réception préfecture : 25/01/2024



Liste du parcellaire ZAER « La Réoulet » - 192 470 m²

Section A

Parcelles n° : 313, 317, 323 à 329, 332 à 334, 336, 337, 339, 349, 355, 445, 1157, 1158, 1505 à 1527



Liste du parcellaire ZAER « Centre Aquatique » (CA) – 50 904 m²

Section F

Parcelles n° : 787, 788, 794, 795, 796

Liste du parcellaire ZAER « CM 10 » - 365 101 m²

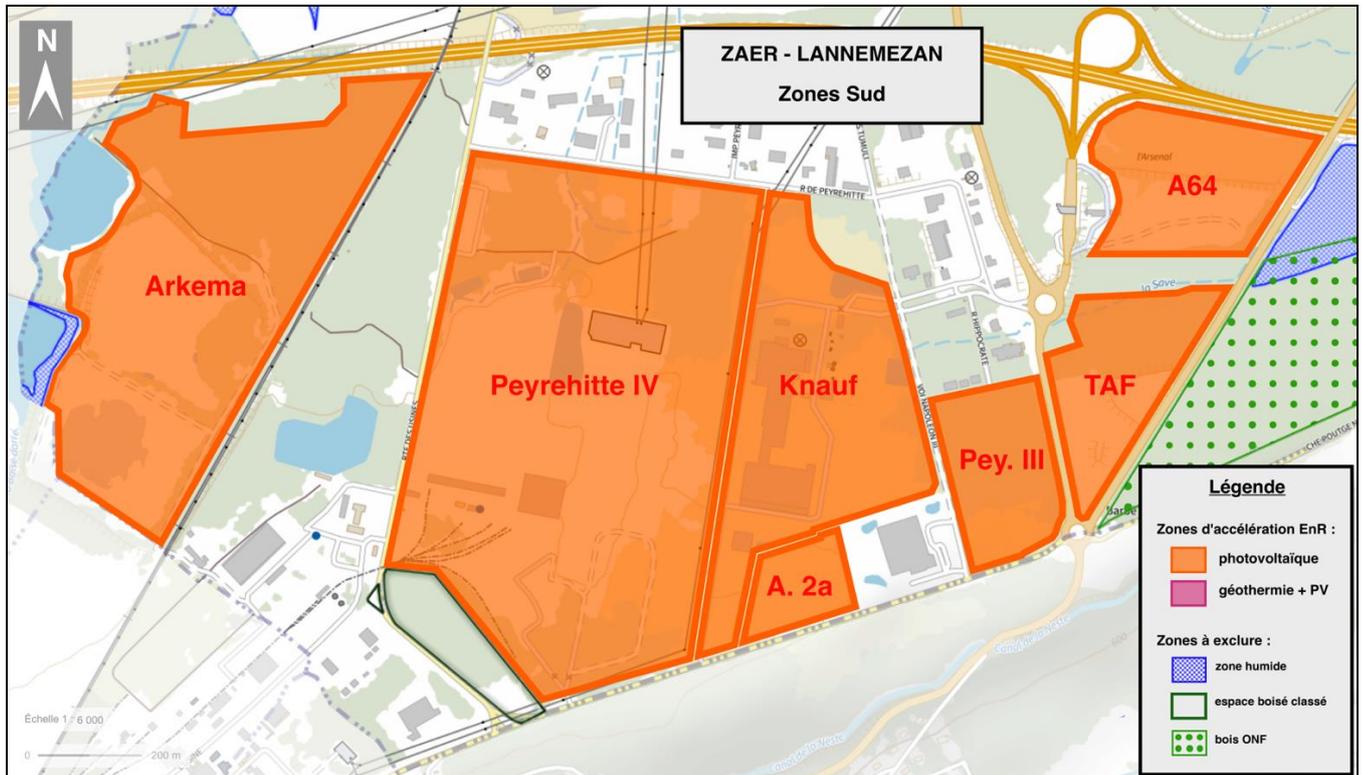
Section F

Parcelles n° : 26, 30, 710, 711, 725, 753 à 756, 758 à 784

Liste du parcellaire ZAER « La Ramondia » -163 361 m²

Section G

Parcelles n° : 701, 1083 à 1085, 1087, 1088, 1090, 1096 à 1101, 1104, 1109 à 1111, 1113 à 1115, 1157, 1158, 1216, 1217, 1294 à 1298, 1318 à 1321, 1340, 1341, 1361, 1362



Liste du parcellaire ZAER « A64 » - » 51 000 m²

Section F
Délaisé d'autoroute

Liste du parcellaire ZAER « Pointe TAF » (TAF) – 83 163 m²

Section F
Parcelles n° : 590, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752

Liste du parcellaire ZAER « Arkema » - 365 416 m²

Section G
Parcelles n° : 901, 947, 1005, 1351 à 1357

Liste du parcellaire ZAER « Alcan 2a » (A. 2a) – 33 318 m²

Section G
Parcelles n° : 1148, 1265

Liste du parcellaire ZAER « Peyrehitte III » (Pey. III) – 72 393 m²

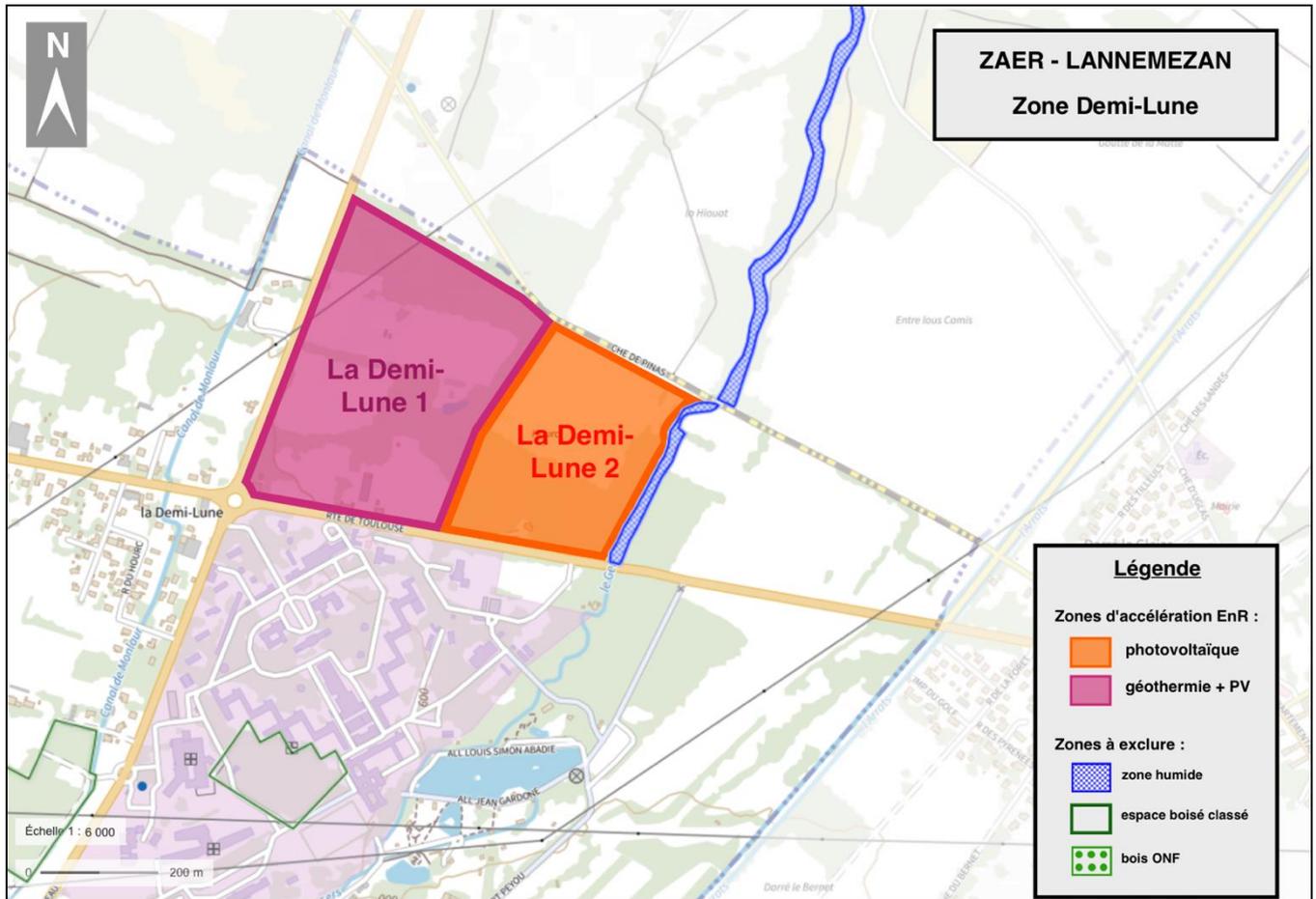
Section G
Parcelles n° : 927, 929, 931, 935, 1161, 1163, 1165, 1329, 1330

Liste du parcellaire ZAER « Knauf » – 212 386 m²

Section G
Parcelles n° : 1134, 1139, 1145, 1150

Liste du parcellaire ZAER « Peyrehitte IV » - 562 664 m²

Section G
Parcelles n° : 1151, 1213, 1266 à 1274, 1277 à 1280, 1283 à 1285, 1287, 1289, 1293, 1303, 1309, 1324 à 1328, 1348 à 1350, 1377 à 1403



Liste du parcellaire ZAER « La Demi-Lune 1 » - 89 324 m²

Géothermie + PV :

Section D

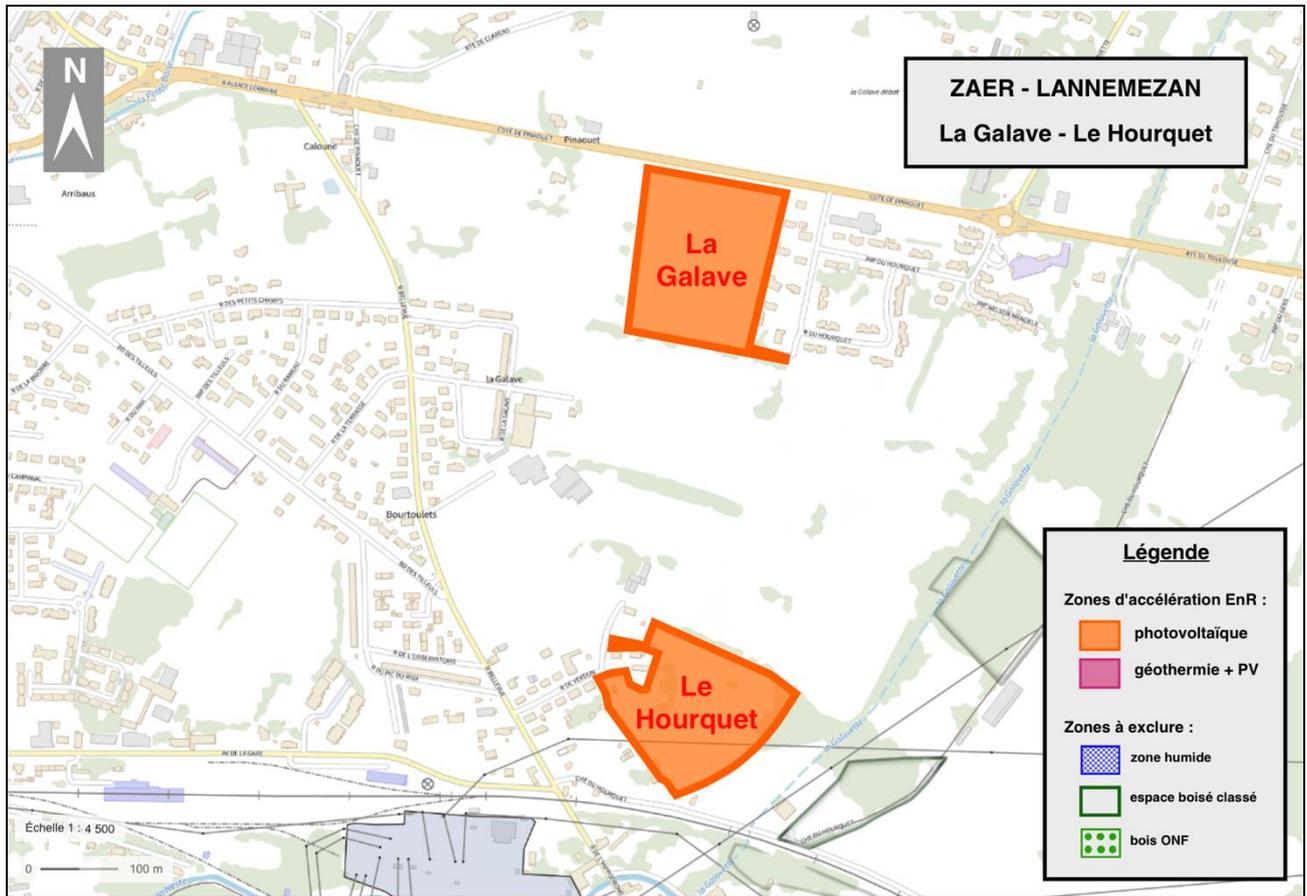
Parcelles n° : 74 à 76, 86 à 88, 146, 175, 179, 180, 183 à 186, 389 à 392, 408 à 413

Liste du parcellaire ZAER « La Demi-Lune 2 » - 103 398 m²

PV seul

Section D

Parcelles n° : 89, 91 à 100, 182, 241 à 243, 396 à 398



Liste du parcellaire ZAER « La Galave» – 39 294 m²

Section BC

Parcelles n° : 8 à 12

Liste du parcellaire ZAER « Le Hourquet» – 33 740 m²

Section AZ

Parcelles n° : 7, 11, 12, 28 à 30